

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Germain Duval

<https://www.cadre21.org/membres/23dd56437bc60cd241eab62c>

Date d'obtention : 2024-09-27 16:30:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que celle-ci aide les intervenants au niveau de l'encadrement et de l'uniformisation des interventions. Que celle-ci permet une prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes impliqués. Elle permet aussi la limitation de la propagation des images/vidéos intimes. Que celle-ci a diminué considérablement le traitement de la situation (dossier).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Être plus à l'affut des étapes à suivre pour éviter de mettre des mots dans la bouche des personnes rencontrées. Travailler en collaboration avec l'équipe école, les parents et le corps policier tout en tenant compte des différents éléments du dossier. Cette formation m'a outillé afin que je puisse être en mesure d'agir plus rapidement et efficacement auprès de nos élèves de leur parents. Afin de préserver l'intégrité des personnes concernées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais suivre à la lettre les étapes de la trousse et de poser les questions mot pour mot. Afin d'éviter de nuire aux prochaines étapes policières et judiciaires. Prendre soin de l'intégrité de la personne en évitant le jugement, en évitant le visionnement des photos/vidéos.